

Le 11 septembre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue devant public, le lundi 11 septembre de 20 h à 21 h 35 en la salle de l'édifice municipal, au 5, Route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de Mme Nicole Généreux, mairesse.

Mme Manon Bélanger, (absente)
Mme Joceline D'Amour, conseillère
M. Charles Garon, conseiller
M. André Asselin, conseiller (absent)
M. Frédéric Landry
M. Rogé Francoeur (absent)

formant quorum

Assite également à la séance, Mme Suzanne Dubé directrice générale et greffière-trésorière adjointe

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion

Le quorum étant respecté, Mme la mairesse déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Dubé fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 août 2023
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 28 août 2023
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie Intermunicipale du service des incendies
7. Rapport d'organismes
8. Voirie
9. Entente de servitude pour prise d'eau – désignation d'un signataire
10. Formation des élus – frais d'inscription
11. Appui temporaire – proposition JB Conseil Comptable
12. Étude de regroupement des municipalités - Résolution pour l'embauche d'un consultant
13. Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge
14. Demande de prolongation du programme TECQ
15. Correspondance
16. Autres sujets
Résolution pour 2 certificats cadeaux
Travaux d'urgence – Local des Fermières
17. Période de questions
18. Clôture et levée

Il est proposé par M. Charles Garon

152-2023

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2023

Il est proposé par M. Frédéric Landry

153-2023

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2023 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2023

Mme Nicole Généreux, mairesse, fait le suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2023.

154-2023

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

Il est proposé par Mme Joceline D'Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 56 924,77 \$ \$ autorise la directrice générale et greffière-trésorière adjointe à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. Rapport Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest

M. Frédéric Landry nous indique qu'à leur prochaine séance seront analysées les prévisions financières de 2024.

7. Rapport d'organismes

La fête du village, le samedi 2 septembre, dans le Parc de la Chapelle, a été un succès avec plus de 150 personnes présentes. La collaboration des bénévoles du comité de développement, du comité de la chapelle et les conseillers ont accueilli et servis les citoyennes et citoyens (amis et familles), venus goûter au maïs, aux hot-dogs et danser du swing. Et les enfants ont pu se faire maquiller. Isa-Rose Tardif, notre agente de développement, avait également prévu un accueil spécial pour les nouveaux arrivants. Le beau temps et la bonne humeur étaient au rendez-vous. La contribution financière de la MRC a été soulignée lors du discours d'accueil de la mairesse.

Mme Joceline D'Amour conseillère, nous mentionne qu'elle est maintenant bénévole à la bibliothèque. L'inauguration du nouvel aménagement espace jeunesse a eu lieu le samedi 9 septembre.

Mme Isa-Rose Tardif, suite à l'acquisition de matériel via une contribution de l'URLS (Loisir et sport, Bas St-Laurent), a inauguré en collaboration avec l'association sportive, une nouvelle activité, le pickle ball. Des adeptes de ce sport de St-André ont fait une démonstration à quelque 30 personnes, qui ont répondu à cette démonstration, sur les terrains aménagés dans l'aréna. Ce nouveau sport à St-Denis, en complément au badminton, pourrait favoriser l'achalandage au complexe. Reste à en baliser l'organisation.

Quatre organismes font leur assemblée générale en septembre: le cercle des fermières (mercredi 13 septembre) au complexe municipal. Le comité de développement et la Maison de Jean-Baptiste (le jeudi 14 septembre), l'association patrimoniale de Saint-Denis/Maison Chapais (le mardi 19 septembre). La grande salle au complexe municipal est à la disposition des organismes pour ces rencontres.

8. Voirie

Mme Généreux mairesse, nous informe que les travaux dans le rang de la Haute-Ville sont terminés. Le surveillant des travaux, Bouchard Service-Conseil S.E.N.C., nous a avisé qu'un dépassement des coûts était attendu, vu le surplus de matériel nécessaire pour les réparations. Ce dépassement pour être supporté par l'enveloppe de la TECQ. Le radar pédagogique est installé près du complexe sur la route 287. Les prochains travaux pour la réparation d'un ponceau sur la route du Cap, seront planifiés pour le printemps 2024 (TECQ).

9. Résolution pour désigner un signataire pour une entente de servitude pour prise d'eau (étang LD Desjardins)

Ce point est reporté à la séance du mois d'octobre

10. Formation des élus

ATTENDU QU'

que les élus municipaux ont l'opportunité d'améliorer leurs connaissances en matière de gestion municipale ;

ATTENDU QU'

que la FQM offre un large éventail de formation en ligne et des opportunités d'apprentissage lors de son congrès annuel ;

ATTENDU QU' il est opportun que le matériel de formation et soit partagé avec les autres conseillers ;

**ATTENDU QUE
EN CONSÉQUENCE,
155-2023** ces dépenses seront couvertes par le poste formation des élus;
Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents de couvrir les coûts d'inscription aux classes virtuelles, « Maitrisez vos dossiers municipaux et programme d'aide financière comme outils de développement (J. D'Amour) et à celle sur les locations de maisons de tourisme (Arnb). (N. Généreux).

Et d'autoriser le remboursement des dépenses de déplacement pour les élus qui s'inscriront à la journée portes ouvertes du salon le 29 septembre à Québec lors du congrès de la FQM.

**11. Appui temporaire en gestion
Résolution pour une banque d'heures en gestion**

ATTENDU QUE après le départ de la directrice pour un nouvel employeur, celle-ci est disposée à fournir un appui ponctuel sur demande, pendant deux mois, à raison de 3 heures par semaine en septembre et de 3 heures par 2 semaines en octobre (total 18 heures);

ATTENDU QUE nous avons reçu une proposition de Josée Boulianne, son nouvel employeur, pour un tarif de 65\$ de l'heure;

**EN CONSÉQUENCE,
156-2023**

Il est proposé par M. Charles Garon

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

De retenir l'offre de JB Conseil Comptable

Et autorise Mme Nicole Généreux, mairesse, de signer le contrat au nom de la Municipalité.

**12. Étude de regroupement
Résolution pour l'embauche d'un consultant**

ATTENDU QU'

Une aide financière a été accordée par le MAMH le 3 juillet 2023 dans le cadre du projet d'entente intermunicipale relative au partage de deux (2) ressources techniques entre les sept (7) municipalités suivantes; Ville La Pocatière, Rivière-Ouelle; Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Denis-De La Bouteillerie Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Pacôme, Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QU' une des ressources a remis sa démission le 17 juillet 2023

ATTENDU QU' à la suite d'une rencontre du Comité sur l'étude de regroupement qui a eu lieu à Rivière-Ouelle le 10 juillet 2023, il a été proposé de contacter monsieur André Bernier pour s'assurer de son intérêt d'agir comme ressource technique et de soutien à la recherche;

ATTENDU QU, à la suite du consensus du Comité sur l'étude de regroupement, il a été accepté de donner le mandat à monsieur André Bernier au taux horaire proposé;

**EN CONSÉQUENCE,
157-2023**

Il est proposé par Mme Joceline D'Amour

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

Que la Municipalité de Saint-Denis- De La Bouteillerie autorise la Municipalité demanderesse de l'aide financière pour le soutien à la coopération intermunicipale du Fonds Régions et ruralité du MAMH, soit la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth à procéder à l'embauche de monsieur André Bernier aux conditions du bordereau d'embauche à titre de ressource externe pour le mandat de soutien à la recherche.

13. Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge

ATTENDU QUE les villes et les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes et des biens lors de Sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs notamment la *Loi sur la sécurité civile* (R.L.R.Q., c.S-2.3), la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c.C-19) et le *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c.C-27.1);

ATTENDU QUE la SCCR est un organisme humanitaire sans but lucratif, membre à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont la mission est notamment de porter assistance aux individus, aux groupes ou aux communautés touché(e)s par des situations d'urgence ou des Sinistres en leur offrant une aide humanitaire;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent établir les modalités suivant lesquelles la SCCR fournira des Services aux Personnes sinistrées en cas de Sinistres sur le territoire de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie;

ENCONSÉQUENCE
158-2023

Il est proposé par Mme Joceline D'Amour
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

De renouveler l'entente selon les conditions suivantes

La présente Entente entre en vigueur à la Date d'entrée en vigueur pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au **30 décembre 2025**, à moins qu'elle ne soit autrement résiliée conformément aux dispositions de résiliation de la clause 15.1 (ci-après « **Durée** »).

La présente Entente est renouvelée **automatiquement suivant les mêmes modalités, pour une seule période d'un (1) an (ci-après « Renouvellement »), à moins que l'une ou l'autre des Parties ne fasse parvenir un préavis écrit à l'autre Partie pour modifier l'Entente ou y mettre fin, au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant son expiration. la Municipalité de Saint-Denis s'engage à verser une contribution financière annuelle**

- **2023-2024 : 225.00 \$**
- **2024-2025 : 225.00 \$**
- **2025-2026 : 225.00 \$**

Mme Nicole Généreux et Mme Suzanne Dubé, directrice générale adjointe sont autorisées à signer l'entente.

14. Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

- ATTENDU QUE** malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;
- ATTENDU QUE** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;
- ATTENDU QUE** la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;
- ATTENDU QUE** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;
- ATTENDU QUE** la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;
- ATTENDU QUE** les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;
- ATTENDU QUE** les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE
159-2023

Il est proposé par M. Frédéric Landry et résolu que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au Matthieu Rivest, député à l'Assemblée nationale et Bernard Généreux, député à la circonscription à la Chambre des communes à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

15. Correspondance

Lettre reçue de Mme Guylaine St-Pierre (sécurité sur la 287)
Il a été décidé de demander à Mme St-Pierre d'avoir des appuis à sa lettre afin de faciliter un suivi avec le MTQ.

Lettre de Mme Raymonde Pelletier et Bruno Dumais.

Toute résidence en bordure de la ligne des eaux est soumise à l'effet des grandes marées et peut fragiliser les installations. Comme la problématique exposée dans leur lettre et est également adressée au service d'aménagement de la MRC, il a été convenu avec celui-ci de faire le suivi auprès de ces propriétaires.

16. Autres sujets

Résolution pour 2 certificats cadeaux

Isa-Rose Tardif (mariage)

Anne Desjardins (départ)

ATTENDU QUE

Mme Isa-Rose Tardif se marie le samedi 23 septembre prochain, la municipalité souhaite lui offrir un certificat cadeau (chèque) au montant de 200 \$ pour cette occasion.

EN CONSÉQUENCE

160-2023

Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

De lui offrir ce chèque cadeau à l'occasion de son mariage.

ATTENDU QUE

Suite au départ de la directrice générale, le conseil municipal désire souligner à Anne Desjardins, directrice pendant 14 ans, un certificat cadeau (chèque) au montant de 200 \$ en remerciement pour ses services.

EN CONSÉQUENCE

161-2023

Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

De remettre à Anne Desjardins ce chèque cadeau pour ses services rendus.

Travaux d'urgence – Local des Fermières

M. Pierre Garon informe les membres du conseil d'un problème d'eau au local. La pompe est défectueuse. M. Garon a fait des vérifications auprès d'un plombier et l'estimation des travaux nécessaires s'élève à plus de 5 000 \$ pour le remplacement de la pompe, et l'excavation du puits. Récemment, il y a également eu une infiltration lors de pluies abondantes. Compte tenu, de l'état général du bâtiment, le conseil juge important, de faire évaluer l'état général de ce bâtiment.

EN CONSÉQUENCE

162-2023

Il est proposé par Mme Joceline D'Amour

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

De demander une mise à jour du carnet de santé de la salle publique.

D'informer le cercle des Fermières, logé dans ce bâtiment que les réparations ne seront effectuées qu'après cette expertise et de s'excuser des inconvénients que cela entraînera au cours des prochains mois.

17. Période de questions

M. Hervé Bérubé demande à la municipalité de faire un nettoyage de fossé sur la rue Raymond. De plus M. Bérubé avise la municipalité que sur le chemin de la Grève Ouest, les branches d'arbres nuisent à la circulation des voitures.

Mme Généreux indique que des travaux sont effectivement prévus sur la rue Raymond et que les propriétaires qui ont des arbres et arbustes qui nuisent à la circulation, à cause d'un empiètement, seront avisés de dégager l'emprise de la route de la grève.

La circulation des agriculteurs lors des travaux pour le projet d'assainissement des eaux usées a fait l'objet d'une question quant à la possibilité d'organiser une réunion avec les agriculteurs concernés. Les membres du conseil ont exprimé leur ouverture à préparer une telle rencontre avant la fin de 2023. Motion de félicitations adressées par un citoyen à Mme Nicole Généreux mairesse, pour ses résultats (8e dans son groupe d'âge) lors des championnats du monde de triathlon sprint en Allemagne en juillet 2023.

CONSIDÉRANT

163-2023

18. Clôture et levée de la séance

que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par Mme Joceline D'Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 35

Signature du procès-verbal

Mme Nicole Généreux,
Mairesse

Suzanne Dubé
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

Municipalité de
Saint-Denis-
De La Beauce
LISTE DES COMPTES À PAYER

9204-5798 QUÉBEC INC.	9,00 \$
ALARME ET SÉCURITÉ DYNAMIQUE (contrat d'entretien)	488,64 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE (projet Parcs)	126,43 \$
CERCLE DE JEUNES RURAUX DU KAMOURASKA (aide financière, activités)	150,00 \$
CHARLES GARON (matériel pour passerelle Parc bleu)	114,98 \$
COMPTABILITÉ NUMÉRIQUE FP (honoraires août 2023)	776,07 \$
COMPTOIR DE VIANDE GASTON DUDÉ	61,49 \$
FONDATION HÔPITAL NOTRE-DAME-DE FATIMA (don)	150,00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	10,00 \$
GÉNÉRATRICES BEAUMONT INC. (chauffe-moteur)	467,44 \$
GESTION RH2 (honoraires prof.)	1 164,13 \$
JEAN MORNEAU marteau démolition (projet Parcs)	80,48 \$
JOCELINE D'AMOUR (projet Parcs - pinceaux)	20,50 \$
LE PLACOTEUX	137,37 \$
MAJELLA VAILLANCOURT INC. (contrat de service 08-23/07-24)	2 701,91 \$
PREMIER TECH (ent. UV)	1 333,61 \$
PROPANE SÉLECT (contrat annuel)	220,75 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	6 195,56 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	1 517,67 \$
VILLE DE SAINT-PASCAL (entente mat. Résiduelles)	7 675,07 \$
SOUS-TOTAL	23 401,10 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU JUILLET ET MOIS D'AOÛT 2023

SALAIRES (JUILLET ET AOÛT 2023)	20 202,99 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (JUILLET ET AOÛT 2023)	9 656,48 \$
DESJARDINS ASSURANCE	977,46 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	803,68 \$
CARTE AFFAIRES VISA DESJARDINS (ANNE DESJARDINS)	63,18 \$

CARTE AFFAIRES VISA DESJARDINS (SUZANNE DUBÉ) (fleurs départ Anne)	122,94 \$
VIDÉOTRON	149,56 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 547,38 \$
FRAIS BANCAIRE	
SOUS-TOTAL	33 523,67 \$
GRAND-TOTAL	<u>56 924,77 \$</u>

Je, soussignée, Suzanne Dubé, directrice générale et greffière-trésorière adjointe certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2023 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 11 septembre 2023

Annexe

Résolution

154-2023

Par: Suzanne Dubé
Directrice générale et
Greffière-trésorière adjointe